

COMMUNE DE MOLEZON
République française
Département de la Lozère

Séance du 20 juin 2018

Date de la convocation: 14 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Annie GOISET,

Membres en exercice : 6

Votants: 6

Votes exprimés : 5

Votes pour : 5

Votes contre : 0

Abstentions : 1

Présents : Annie GOISET, Emmanuel NGUYEN, Véronique GUELAUD, Edith BOUVIER
Représentés: Guy AFFORTIT par Edith BOUVIER, Dominique TOLNAI par Véronique GUELAUD

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Emmanuel NGUYEN

DE_034_2018

Objet: Motion : EDF service public -

Madame le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier émanant des élus des comités d'entreprise d'EDF SA, ENEDIS, GRDF, ENGIE SA concernant l'avenir du service public de l'Electricité et propose une motion :

MOTION
EDF service public

Nous, élus de la commune de Molezon, réaffirmons que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de notre vie : santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie. L'accès à une énergie sûre et abordable est fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public, dans le respect de l'intérêt général. Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche du profit à court terme. La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposée par la Commission Européenne (dite 4ème paquet) :

- Est en opposition à certains principes essentiels de service public et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose, notamment, la fin des tarifs réglementés ;
- Est une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elle assure ;
- Est une menace sur le travail et sur les modèles sociaux, avec des situations de dumping social.

Par conséquent, nous, élus de la commune de Molezon, défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.

Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et du gaz naturel, et ainsi :

- Assurer la sécurité énergétique de tous en France.

Assurer l'indépendance énergétique de la France. <small>RF SOUS PREFECTURE DE FLORAC</small>
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/06/2018 048-214800989-20180620-DE_034_2018-DE

- Lutter contre la précarité énergétique.

- Assumer les missions environnementales visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en privilégiant les énergies renouvelables.

Cette motion est adoptée par 5 voix pour et 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour copie conforme
Ont signé au registre tous les membres présents
Le maire, Annie GOISET

Publication ou notification le



RF
SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/06/2018
048-214800989-20180620-DE_034_2018-DE